

SOUTIEN CAS DE RIGUEUR - COVID19



HÔTELLERIE - RESTAURATION











COURRIER POSTAL

Établissements nouvellement éligibles avec un chiffre d'affaires entre

50'000 et 70'000 francs /an

Envoi par



- un identifiant unique
- · un mot de passe
- un lien vers la plateforme

Établissements bénéficiant d'un traitement en cours (chiffre d'affaires supérieur à 70'000 francs /an)

Envoi par



Nouvelle convention à retourner signée

Envoi des courriers : fin janvier **2021**

DÉPÔT DE LA DEMANDE

via la plateforme

Selon les données de connexion reçues par courrier

DÉLAI FINAL pour déposer les demandes: le **30 septembre 2021**

ANALYSE

Hotline: 032 344 80 83

GASTR® NEUCHÂTEL

soutien@gastrone.ch

Documents à fournir:

- Numéro IDE*
- Une copie d'un ticket de caisse pour attester le numéro TVA**
- Vos coordonnées bancaires officielles ***

VALIDATION

Vérification de la demande et convention à retourner signée



VERSEMENT

Libération des fonds



Directement sur l'IBAN de l'établissement public

Versement:

10 jours après la réception du dossier complet et la convention signée

^{*}Numéro d'identification des entreprises (IDE). Vous trouverez votre IDE sur le site de la Confédération: www.uid.admin.ch

^{**}Pour les établissements concernés.

^{***}Coordonnées bancaires complètes, soit un relevé d'identité bancaire (document émanant de votre institut bancaire contenant les instructions pour le versement, soit : nom et adresse du bénéficiaire du compte, IBAN) ou un bulletin de versement officiel (avec mention de l'institut bancaire, adresse du bénéficiaire et IBAN).